

cen90⁺
une énergie commune



CENEO

Société Coopérative

Association de Communes

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 JUIN 2023



84^{ème} exercice social

TABLE DES MATIÈRES

EDITO	6
COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE	10
CENEO en bref.....	10
Rapport spécifique sur les participations financières.....	12
Focus sur CerWal et la mise en œuvre du partage d'énergie	18
Focus sur NEOPARK	20
Centrale d'achat d'énergie.....	21
Principales décisions du Conseil d'administration	23
Dossier(s) d'attribution de marché.....	26
Principales décisions des Comités de gestion « Est Hainaut », « Wallonie picarde » et « Mons & Borinage »	27
Principales décisions du Comité d'Audit.....	27
Principales décisions de l'Assemblée générale	27
Rapport environnemental et développement durable de l'intercommunale.....	28
Événements importants survenus après la clôture de l'exercice	31
Article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations – mentions obligatoires	31
Commentaires sur les comptes annuels.....	31
Missions particulières accomplies par le réviseur.....	33
INFORMATIONS.....	34
ANNEXE.....	35
Rapport annuel du Comité de rémunération (Art. L1523-17§2 du CDLD)	35
Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (Art. L6421-1 du CDLD)	36
Informations relatives aux Assemblées générales - taux de présence des délégués	39

EDITO

La transition vers une énergie à la fois neutre en carbone et moins dépendante du contexte macro-économique et géopolitique est l'un des plus grands défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Pour y faire face, CENEO poursuit avec détermination sa stratégie d'investissement dans des projets de transition sur le territoire hennuyer tout en assurant la stabilité financière des communes affiliées.

Cela s'est encore vérifié en 2022, notamment par la création de deux nouvelles sociétés en partenariat public-privé, NEOPARK et W³ Energy. La société NEOPARK, constituée avec Enerdeal, aura pour mission de développer des unités de production d'énergie solaire au sein des parcs d'activité économique des trois agences de développement territorial associées à CENEO (IGRETEC, IDETA et IDEA). W³ Energy, créée avec Perpetum, vise quant à elle, à développer des unités de production d'énergie renouvelable en lien direct avec les sites industriels.

La société 100% publique NEOVIA, créée en 2019 par CENEO, a pour sa part permis de lancer un premier marché début 2023. Celui-ci concerne l'équipement de 156 bâtiments de 24 de nos associés communaux en panneaux photovoltaïques. Si ces installations permettent d'avoir un impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre, elles représentent en prime une économie pour les communes, estimée à 52 millions d'euros sur 25 ans.

CENEO a également inauguré, en octobre 2022, sa 29^{ème} éolienne. Par le biais de leurs investissements en ActiVent Wallonie et en Walwind/Wind4Wallonia, CENEO et ses associés fournissent une production d'électricité verte annuelle équivalente à ce que consommeraient 50.000 ménages. Ce qui correspond à une diminution théorique de plus de 48.000 tonnes de CO₂ par an.

En ce qui concerne la biométhanisation, les premiers résultats de l'unité Biogaz Saint Roch à Thuin ont encouragé notre intercommunale à étudier et à développer d'autres projets sur le territoire de la province de Hainaut.

Le nouveau décret wallon sur les communautés et partage d'énergie devrait d'ailleurs grandement contribuer au déploiement de communautés d'énergie renouvelable (CER) indispensables dans la transition énergétique. L'étude ZELDA, réalisée en 2020, avait indiqué un potentiel de quelque 70 parcs d'activité économique susceptibles d'accueillir une CER en Région wallonne. En détenant 20% du capital de CerWal, avec Haulogy, la SPI, le BEP et InBW, CENEO s'était rapidement positionnée comme un acteur-clé dans leur développement. Après le projet-pilote HospiGREEN, de nouveaux projets soutenus par CENEO et les agences de développement du territoire émergeront très prochainement sur le territoire hennuyer.

Le rapport annuel vous permettra de prendre connaissance de l'ensemble des activités de CENEO au cours du 84^{ème} exercice social, clôturé le 31 décembre 2022 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels, également clôturés à cette date.

Comme nous le constatons, notre province dispose aujourd'hui de tous les leviers légaux, de tous les instruments financiers et outils techniques permettant d'envisager une transition énergétique essentielle, urgente. Avec l'appui des structures communales et intercommunales, de nombreuses démarches ont déjà été initiées sur notre territoire.

Les Matinées de l'énergie, coorganisées par les instances supra communales du Hainaut, vont également dans ce sens. Elles stimulent les rencontres entre élus, agences de développement territorial et acteurs économiques dans le but de relever collectivement le défi d'une région neutre en carbone d'ici 2050.

Mais pour faire de notre province un modèle d'application du Plan Air Climat Énergie pour la Wallonie, le Hainaut a aujourd'hui besoin de disposer d'un catalyseur lui permettant de présenter un plan énergétique structurant. Grâce à son expérience, ses compétences et ses ressources, CENEO est prête à remplir ce rôle stratégique crucial pour notre territoire. A l'instar de Henri Bergson, faisons ainsi en sorte que *l'avenir ne soit pas ce qui va arriver mais ce que nous allons en faire !*

Raphaël DURANT,
Secrétaire général



Loïc D'HAeyer,
Président





cen90
une énergie commune

COMPOSITION DES ORGANES DE GESTION

SITUATION AU 31 DECEMBRE 2022

		Conseil d'administration	Bureau Exécutif	Comité de gestion « Est Hainaut »	Comité de gestion « Wallonie picarde »	Comité de gestion « Mons & Borinage »	Comité de rémunération	Comité d'Audit
PRESIDENT								
Loïc D'HAeyer	Bourgmestre de Fleurus							
VICE-PRESIDENT								
Emmanuel WART	Conseiller communal à Les Bons Villers							
MEMBRES								
Patrick BARRIDEZ	Conseiller communal à Les Bons Villers							
Marc BOITTE*	Conseiller communal à Manage							
Yvane BOUCART	Conseillère communale à Hensies							
Jacques BRILLET**	Conseiller communal à Soignies							
Pierre CARTON***	Conseiller communal à Dour							
Florence COPIN	Conseillère communale à Courcelles							
Jean-Claude DEBIEVE*	Bourgmestre de Boussu							
Olivier DESTREBECQ	Conseiller communal à La Louvière							
Jacques DUMOULIN	Conseiller communal à Leuze-en-Hainaut							
Nicolas GLOGOWSKI	Conseiller communal à Gerpinnes							
Jacques GOBERT	Bourgmestre de La Louvière							
Laurent LAUVAUX	Conseiller communal à Braine-le-Comte							
Laetitia LIENARD	Présidente CPAS de Tournai							
Johan PETRE	Échevin à Courcelles							
Lionel PISTONE	Conseiller communal à Colfontaine							
Roger VANDERSTRAETEN	Bourgmestre de Bernissart							
Yves WILLAERT*	Conseiller communal à Celles							
Nicolas ZDANOV	d'IGRETEC							
SECRETAIRE GENERAL								
Raphaël DURANT								
SECRETAIRE								
Didier DRAUX	de CENEO							
COMITE TECHNIQUE								
Olivier BONTEMS	d'IDETA							
Fanny DE BROUCKERE	d'IDEA							
Benoît LEFEBVRE	d'IDEA							
Raphaël DURANT	d'IGRETEC							
Alain SIMON	d'IGRETEC							

* Président CG
 ** Président CR
 *** Président C.Audit



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

CENEO en bref...

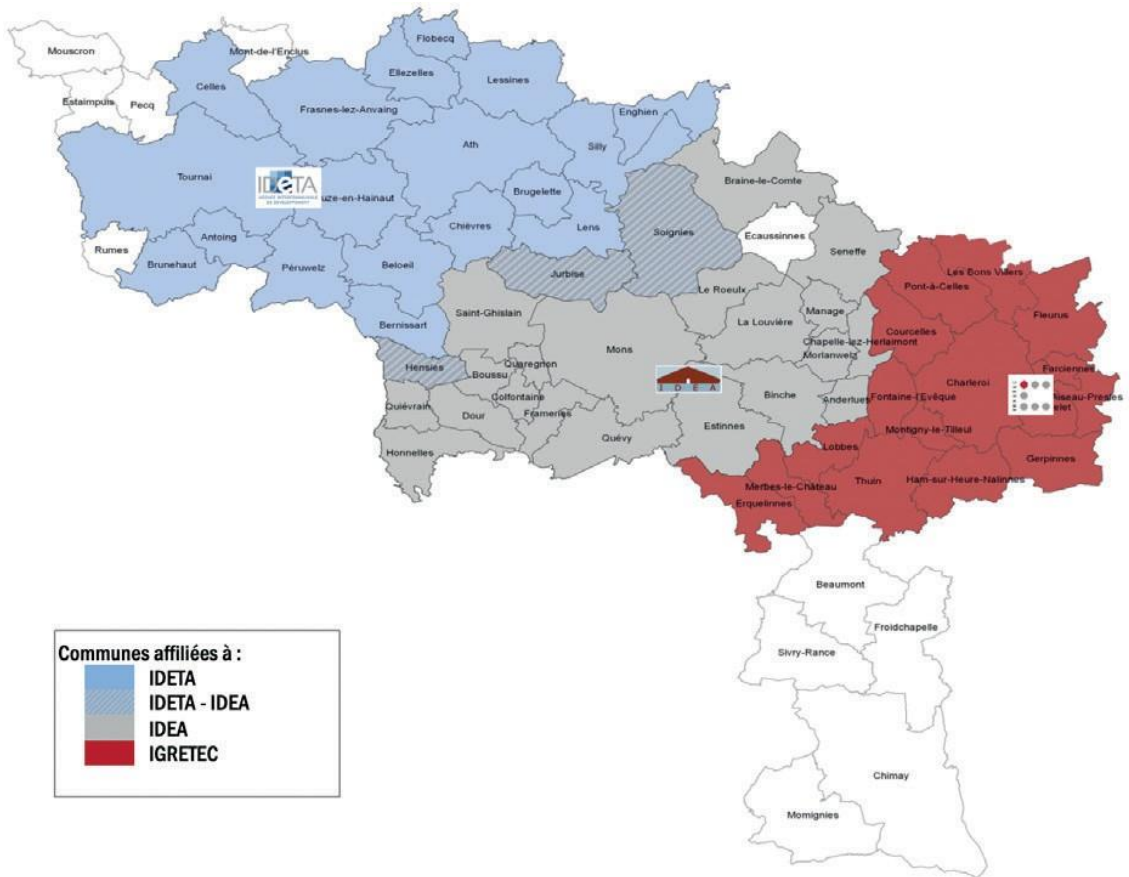
A l'origine, seules les communes participaient au capital de l'intercommunale. Depuis lors, les trois intercommunales de développement économique, IDEA, IDETA et IGRETEC y sont également associées, au travers de leur secteur « Participations ».

En pratique, toutes les participations énergétiques locales sont logées dans le secteur « Participations » de chacune des intercommunales de développement économique, les autres participations énergétiques étant gérées par CENEO.

A travers ces changements de structure, les villes et communes, via leur intercommunale de développement économique, ont vu leur rôle évoluer vers un rôle d'acteur dans les projets locaux de production d'énergie initiés sur leur territoire.

La représentativité du Hainaut dans le secteur de l'énergie s'est ainsi vue renforcée au travers d'un interlocuteur unique.

CARTOGRAPHIE DU HAINAUT - TERRITOIRE COUVERT PAR CENEO AU TRAVERS DES TROIS INTERCOMMUNALES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

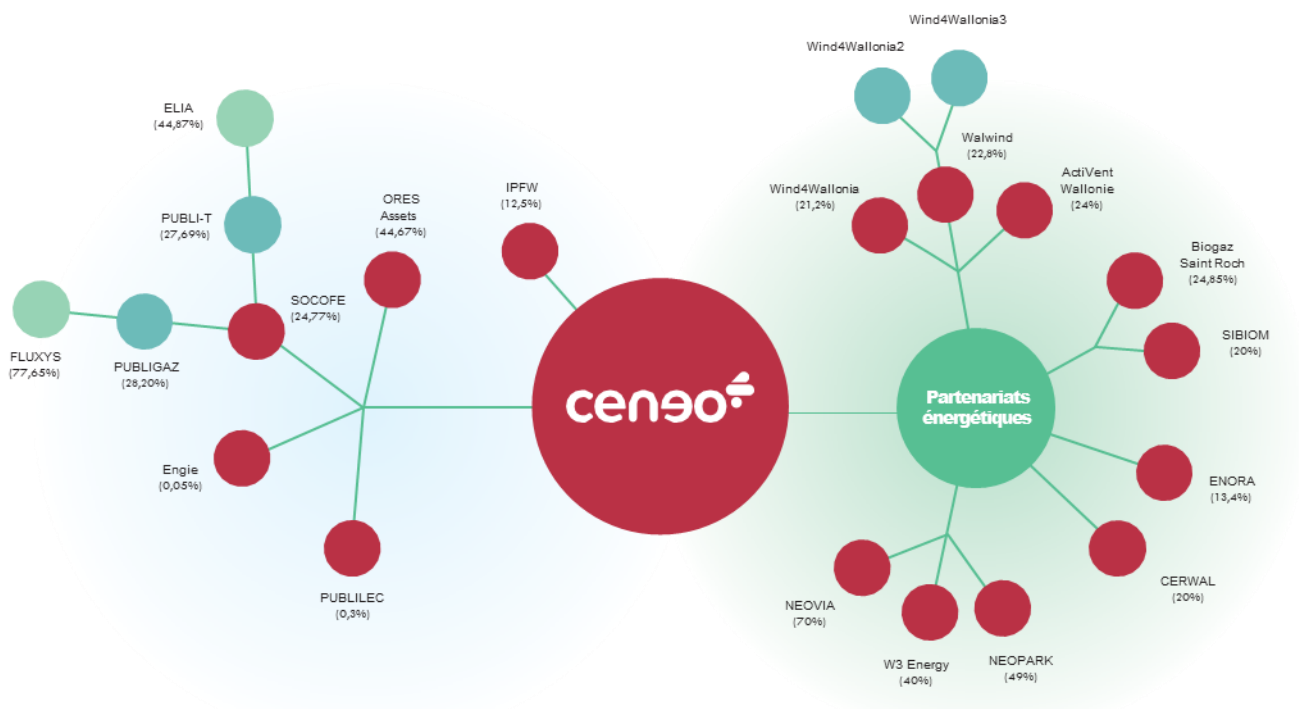


Rapport spécifique sur les participations financières

Le portefeuille de participations de CENEO est diversifié. On y recense des participations à caractère régional, fédéral et européen.

L'essentiel des produits enregistrés par CENEO sont constitués de dividendes perçus de sociétés dont les activités sont régulées.

Ci-dessous, une situation graphique représentant les sociétés dans lesquelles CENEO détient des participations :



Les valeurs reprises dans ce rapport spécifique sont les valeurs d'acquisition hors réévaluation, déduction faite du capital non appelé.

Les rendements indiqués ci-après sont calculés sur base de la valeur d'acquisition historique des participations.

Les participations en ORES Assets et SOCOFE représentent près de 98% de la valeur nette comptable du portefeuille de CENEO.

ACTIVENT WALLONIE

Le 27 octobre 2017, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et de Luminus, CENEO a pris une participation dans la société ActiVent Wallonie, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les projets de production d'énergie renouvelable développés par Luminus en Wallonie.

Cinq parcs éoliens (6 éoliennes) sont en exploitation depuis 2019 à Le Roeulx, Ghislenghien (Ath), Seneffe, Ghlin (Mons) et Pecq. En 2022, deux parcs sont en construction : une éolienne sur le site de JTEKT à Strépy-Bracquegnies (La Louvière) et deux éoliennes à Frameries.

Participation	% détention directe
ACTIVENT WALLONIE	24,00%

Nombre de parts : 14.393

	2019	2020	2021	2022
Participation (k€)	561	1 006	2 052	2 785
Dividende (k€) (*)	0	51	233	520
% Rendement	0,00%	5,07%	11,35%	18,67%

BIOGAZ SAINT ROCH

Fruit d'un partenariat avec les acteurs locaux, une coopérative citoyenne et CENEO, la société Biogaz Saint Roch a été créée le 11 avril 2018 pour financer, construire et exploiter une unité de biométhanisation sur le territoire de la Ville de Thuin.

Il s'agit d'une installation de biométhanisation agricole de taille moyenne (600 kWe) qui met en œuvre le processus naturel de dégradation de la matière organique en milieu anaérobie (absence d'air, d'oxygène) par l'action combinée de plusieurs communautés de bactéries à une température de 37°C. L'objectif poursuivi est double :

- produire à partir de matières premières agricoles disponible localement, des énergies renouvelables permanentes sur la Ville de Thuin ;
- impliquer les citoyens et les autorités publiques dans la réalisation et l'exploitation de l'installation.

L'installation est entrée en production début janvier 2019.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
BIOGAZ SAINT ROCH	24,89%	Participation (k€)	219	219	219	219
		Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
		% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 219



ENGIE

Engie est une société active dans l'exploration/production de gaz naturel, la production d'électricité, la fourniture de ces énergies ainsi que la gestion des infrastructures.

Cette participation est la conséquence des opérations de fusion réalisées entre Electrabel et Suez, en 2006, et entre Suez et GDF en 2008. La politique de distribution des dividendes a été revue plusieurs fois ces dernières années.

Pour rappel, à la suite de la crise sanitaire liée au Covid-19, l'Assemblée générale 2020 d'Engie avait décidé de ne pas distribuer de dividendes 2019.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
ENGIE	0,05%	Participation (k€)	26 529	26 529	26 529	26 529
		Dividende (k€)	0	666	1 068	1 760
		% Rendement	0,00%	2,51%	4,03%	6,63%

Nombre de parts : 1.142.820

Consulter son rapport annuel : www.engie.com/groupe/publications

ENORA

Enora est une société active dans le développement, l'implantation et l'exploitation de stations de distribution de carburant CNG et bioCNG à destination du grand public (en ce compris professionnel) sur le territoire belge.

Enora résulte d'un partenariat entre G&V Energy Group qui gère des stations de ravitaillement en carburants, Engie Electrabel, fournisseur de gaz et d'électricité et les intercommunales IDETA, CENEO, Sogeparlux et IEG.

Depuis sa constitution, ce partenariat a vu la construction de 20 stations CNG, dont 10 en Hainaut.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
ENORA	13,33%	Participation (k€)	150	267	400	400
		Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
		% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 4.000

IPFW

Les enjeux de la présence des intercommunales pures de financement au capital de sociétés telles qu'ORES Assets et SOCOFE, plaident pour une meilleure coordination, voire la définition d'une position commune.

Pour y arriver, les huit intercommunales pures de financement actives en Wallonie ont décidé de mettre en place, entre elles, le 3 mars 2015, un groupement (Société en Nom Collectif au sens du nouveau CSA), qui constitue un mode de coopération pragmatique permettant :

- d'apparaître ensemble, sur des dossiers où leurs intérêts sont communs, sans remettre en cause la stratégie et l'organisation locale voulues par les communes associées;
- de garantir l'indépendance et la distance quant à la réflexion stratégique et financière des IPFW par rapport aux structures dans lesquelles elles détiennent des participations.

Les objectifs du groupement peuvent se décliner comme suit, sans pour autant que la liste ne soit exhaustive :

- analyser et orienter en tant qu'actionnaire de référence d'ORES, la politique suivie par les administrateurs et le management d'ORES ;
- fixer une stratégie à mettre en place face aux besoins de financement actuels et futurs des intercommunales pures de financement ;
- mesurer et appréhender les enjeux stratégiques et techniques des réseaux de transport où le monde communal belge est majoritaire ;
- analyser les opportunités de prises de participation et d'investissements dans le secteur de l'énergie.

S'agissant d'une plateforme technique de coopération, le groupement ne réalise aucune activité commerciale. Son fonctionnement est couvert par une cotisation annuelle versée par ses membres fondateurs. Forte de son expertise dans le secteur de l'énergie, c'est CENEO qui assure la gestion et le pilotage du groupement.

Participation	% détention directe
IPFW	12,50%

Nombre de parts : 1

	2019	2020	2021	2022
Participation (k€)	5	5	5	5
Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

NEOVIA

En développant NEOVIA, CENEO et les ADT associées (IDEA, IDETA et IGRETEC) ont pour objectif de financer, construire, exploiter et entretenir, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de la production locale d'énergie renouvelable et durable.

Cette société a pour vocation de soutenir les communes dans le développement de leur autonomie énergétique en garantissant un lien étroit entre leurs productions renouvelables et leurs consommations dans une optique d'autoconsommation directe sur site ou collective via les communautés d'énergie renouvelable (CER) et ce, dans une logique de circuit court énergétique.

La société est active sur les 3 bassins de vie du Hainaut. L'ensemble des 57 associés communaux de CENEO peuvent avoir recours aux services proposés par NEOVIA. Les filières développées tiendront également compte des spécificités territoriales des différents bassins et communes.

NEOVIA a lancé en 2021 la dynamique avec un appel à projets d'installation photovoltaïque sur les bâtiments publics. Après la phase d'études, 156 bâtiments répartis sur 24 communes hennuyères ont été sélectionnés et seront intégrés au premier marché qui sera lancé début 2023.

Les statuts coordonnés de NEOVIA ont été modifiés afin de permettre aux autres communes, CPAS et intercommunales qui le souhaitent de bénéficier des services proposés par cette structure 100% publique.

Participation	% détention directe
NEOVIA	70,00%

Nombre de parts : 1.400

	2019	2020	2021	2022
Participation (k€)	0	0	140	140
Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

ORES Assets

L'Intercommunale ORES Assets est devenue, le 31 décembre 2013, l'unique gestionnaire de réseau de distribution (GRD) sur territoire mixte wallon. Elle est la conséquence de la fusion des huit GRD mixtes wallons qu'étaient : IDEG, INTERLUX, IEH, IGH, INTEREST, INTERMOSANE, SEDILEC et SIMOGEL.

Elle a pour objet de gérer le réseau de distribution sur le territoire de ses villes et communes associées ainsi que d'accomplir les missions de service public spécifiques qui lui sont confiées légalement, à savoir : l'encadrement social des consommateurs en difficulté, les mesures d'encouragement à l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'entretien de l'éclairage public.

N'ayant pas de personnel propre, la gestion, l'exploitation et l'entretien de son réseau de distribution ont été confiés à sa filiale ORES srl.

Depuis la libéralisation complète des marchés de l'énergie, c'est la rémunération équitable qui rémunère le capital investi dans les réseaux de distribution ; on parle ainsi de la rémunération équitable des capitaux moyens investis (REMCI). Celle-ci est établie sur base de la valeur annuelle moyenne de l'actif régulé (« *Regulated Asset Base* » soit RAB).

Le 31 décembre 2016, les pouvoirs publics wallons ont acquis le solde des parts détenues par Electrabel (25%) conformément aux accords de sortie totale du partenaire privé des réseaux de distribution d'électricité et de gaz.

Au 1^{er} janvier 2019, les réserves disponibles d'ORES Assets ont été incorporées à son capital par la création de nouvelles parts « A », générant ainsi une plus-value de réévaluation sur la participation détenue par CENEO. A cette même date, ORES Assets a également procédé à la conversion du solde des parts « R » en « A ».

Le 10 juin 2022, CENEO a acheté 33.844 parts « A » mises en vente par la commune de Lasne pour porter sa détention globale à 44,70% du capital d'Ores Assets.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
ORES ASSETS	44,70%	Participation (k€)	487 304	487 304	487 304	488 145
		Dividende (k€)	31 292	31 665	31 996	32 445
		% Rendement	6,42%	6,50%	6,57%	6,65%

Nombre de parts "A" : 29.647.516

Consulter son rapport de gestion : <https://www.oresassets.be/fr/publications>

SIBIOM

La société SIBIOM a pour objet la mise en œuvre d'une unité de biométhanisation sur le territoire de Leuze-en-Hainaut, en partenariat avec Engie, IDETA et l'entreprise Dufour, aux fins d'injecter le gaz produit dans le réseau de distribution sur le PAE de Leuze-Europe. CENEO était déjà active dans le développement de ce projet depuis 2021 et a officiellement pris une participation de 20% du capital le 1^{er} avril 2022.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
SIBIOM	20,00%	Participation (k€)	0	0	0	50
		Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
		% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 50.000

SOCOFE

Holding financière à caractère régional qui fédère les intérêts communaux et intercommunaux wallons, elle intervient dans des dossiers économiques et financiers d'intérêt collectif et stratégique (secteurs de l'énergie, de l'eau et de la technologie de l'information). Elle est notamment l'actionnaire wallonne de référence en Elia (via Publi-T), Fluxys (via Publigaz) et dans l'éolien offshore en mer du Nord.

Le 19 décembre 2019, dans le cadre de l'opération de réorganisation de l'actionariat wallon dans le secteur du transport d'énergie, à l'instar d'autres intercommunales de financement, CENEO a apporté ses participations en Publi-T et Publigaz à la SOCOFE en échange de nouvelles parts SOCOFE (« opération d'échange »). CENEO est donc passée de 14,18% de détention du capital de la SOCOFE à 24,77%. À la suite de cette opération, la participation historique en SOCOFE a été réévaluée sur base de la valorisation de l'opération d'échange.

Les premiers dividendes sur cet investissement sont comptabilisés depuis 2020.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
SOCOFE	24,77%	Participation (k€)	181 739	184 528	184 528	184 528
		Dividende (k€)	2 569	9 579	9 938	10 186
		% Rendement	1,41%	5,19%	5,39%	5,52%

Nombre de parts : 137.647

Consulter son rapport de gestion : <https://www.socofe.be/rapports-dactivites/>

PUBLILEC

Cette société coopérative a pour objet de réaliser toutes opérations financières, mobilières et immobilières relatives au secteur de la production, du transport, de l'achat, de la vente et de l'échange d'énergie, pour le compte du secteur public. Publilec détient notamment 26,40 % du capital du producteur/fournisseur d'énergie Luminus.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
PUBLILEC	0,30%	Participation (k€)	1 135	1 135	1 135	1 135
		Dividende (k€)	19	15	0	
		% Rendement	1,67%	1,28%	0,00%	

Nombre de parts : 3.718

GROUPE WIND4WALLONIA

Le 12 juin 2015, à l'instar d'autres intercommunales wallonnes et Engie, CENEO a pris une participation dans la société Wind4Wallonia, dont l'objet est de financer, construire, réaliser, gérer, entretenir et exploiter les parcs éoliens développés par Engie en Wallonie.

Entre 2016 et 2018, trois parcs éoliens ont été mis en exploitation (Dour, Sterpenich et Modave).

En 2018, une filiale d'exploitation a été mise en place, Wind4Wallonia 2, via la holding Walwind. Cinq projets (12 éoliennes) sont actuellement en exploitation à Ecaussinnes, Leuze-en-Hainaut, Soignies, Tinlot et Dhuy.

Fin 2022, une seconde filiale, Wind4Wallonia 3, détenue à 100% par Walwind a vu le jour avec 2 éoliennes en exploitation à Seneffe et 1 en construction, à Frameries.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
WIND4WALLONIA	21,20%	Participation (k€)	843	843	843	843
		Dividende (k€) (*)	172	502	0	0
		% Rendement	20,40%	59,61%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 33.722

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
WALWIND	22,80%	Participation (k€)	684	308	308	445
		Dividende (k€) (*)	0	453	0	99
		% Rendement	0,00%	147,02%	0,00%	22,25%

Nombre de parts : 684

W³ ENERGY

Le 10 mars 2022 a été constituée la société W³ Energy, qui a pour objet le développement, la mise en œuvre et l'exploitation de projets d'énergie renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydrogène vert et solution de stockage d'électricité), en partenariat avec l'entreprise Perpetum et IDETA.

De nombreux projets sont en cours de développement et verront le jour dans les prochaines années.

Participation	% détention directe		2019	2020	2021	2022
W ³ ENERGY	40,00%	Participation (k€)	0	0	0	40
		Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
		% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Nombre de parts : 400

Focus sur CerWal et la mise en œuvre du partage d'énergie

Une communauté d'énergie renouvelable (CER) consiste à partager l'électricité produite à partir de sources locales d'énergie renouvelable (photovoltaïque, éolien, éventuellement biométhanisation...) entre plusieurs bénéficiaires. Afin de mettre en œuvre ce modèle de partage d'énergie, CENEO s'est associée avec d'autres intercommunales ainsi qu'avec l'entreprise Haulogy. Ensemble, elles ont créé la société CerWal qui agit comme guichet unique pour tout type d'opérations de partage d'énergie : création, exploitation, optimisation...

L'objectif est d'offrir tous les services et produits permettant de faire émerger ce mode de production d'énergie en Wallonie. CerWal agira donc comme l'interlocuteur privilégié pour toutes les entreprises ou organisations présentes sur les parcs d'activité économique ou pour les communes souhaitant lancer du partage d'énergie.

Expertises complémentaires...

Cette structure juridique permet à des partenaires d'offrir des services complémentaires. CENEO apporte sa connaissance et son maillage du territoire, son expérience dans la mise en place de centrale d'achat d'énergie et sa connaissance dans le domaine de l'énergie (financements via tiers investisseur). Concrètement, CENEO, via ses ADT associées, recrute les participants, soutient la création d'une société pour chaque opération de partage d'énergie, établit les contrats et met en place la comptabilité (y compris les paiements et recouvrements).

L'entreprise Haulogy apporte son expertise technique et informatique pour la gestion courante et l'optimisation des opérations de partage. Présente dans trois pays européens, Haulogy emploie aujourd'hui plus de 180 personnes.

...au service de l'intérêt général

Grâce à ce partenariat public-privé, les bénéficiaires des communautés d'énergie renouvelable accèdent à une offre en énergie locale et renouvelable avec le maintien de l'intérêt public général. En 2022, la flambée des prix de l'énergie a démontré toute la pertinence de ce modèle.

Selon l'étude ZELDA, le potentiel est conséquent : plus de 70 parcs d'activité économique pourraient être concernés par une CER. En 2022, le cadre légal pour la création de communautés d'énergie renouvelable était en cours de finalisation. Dans les prochaines années, ce partenariat devrait donc démontrer son plein potentiel.

L'exemple de HospiGREEN, première CER

CerWal assure, depuis le 1^{er} novembre 2020, la mission de délégué pour la première CER wallonne autorisée par la CWaPE : le projet « HospiGREEN » à Tournai. Ce projet réunit plusieurs acteurs publics consommateurs d'énergie, à savoir le Centre Hospitalier CHwapi, le Centre Régional Psychiatrique 'Les Marronniers', la Maison de repos et de soins du CPAS de Tournai 'Le Moulin à Cailloux' et IDETA (ses siège social et centre d'entreprises 'Negundo Innovation Center').

L'énergie locale est produite par une éolienne de 2,2 MW et 150 kWp de panneaux solaires. En 2021, la consommation couverte par la production locale s'élevait à 4,5 GWh, soit un taux d'autoconsommation de 90% et un taux de couverture moyen de 35%.

Selon Haulogy, dans le contexte de montée des prix de l'énergie en 2022, les participants au projet HospiGREEN ont économisé environ 600.000 euros par rapport à ce qu'ils auraient dépensé hors du cadre de partage d'énergie, ce qui démontre toute la pertinence de ce mode d'échange.

« Haulogy est particulièrement consciente de son rôle sociétal en Wallonie. Nous sommes très heureux du partenariat au sein de CerWal. Des partenariats entre privé et public sont de plus en plus nécessaires dans le secteur de l'énergie. Cela garantit un service adéquat, tant pour les citoyens que pour les entreprises.

Nous nous attendons à ce que le partage d'énergie connaisse un développement en 2023 et en 2024. Le niveau des prix de l'énergie rend actuellement le modèle autoportant et en démontre tout l'intérêt. »

Eric Vermeulen, Business Developer, Haulogy



Participation	% détention directe
CERWAL	20,00%

Nombre de parts : 2.000

	2019	2020	2021	2022
Participation (k€)	0	8	4	4
Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Focus sur NEOPARK

NEOPARK a été créée pour répondre aux besoins des entreprises des parcs d'activité économique de disposer de capacités de production d'énergie renouvelable solaire en s'adressant à un acteur unique. NEOPARK prend en charge l'ensemble des activités nécessaires afin de fournir l'énergie solaire comme un service tout compris, à un prix de location inférieur à l'économie réalisée.

NEOPARK est le fruit d'une coopération entre CENEO et Enerdeal, spécialiste du solaire industriel pour entreprises depuis 2009. Enerdeal a réalisé plusieurs centaines d'installations solaires industrielles en toiture, au sol, ou sur des carports.

Ensemble, les deux acteurs ont créé NEOPARK, dont l'objectif est de financer, construire et exploiter des projets solaires sur les parcs d'activité économique (PAE) du territoire. Des panneaux photovoltaïques pourront être installés sur le toit, le parking ou le terrain des entreprises situées sur ces parcs. L'objectif est d'atteindre 10 millions d'euros de projets sur les trois prochaines années.

« L'idée est simple : proposer aux entreprises des parcs d'activité économique de la province de Hainaut d'installer des panneaux solaires sur leur toit, leur parking ou leur terrain. Le tout, sans devoir investir de ressources financières. Durant dix ans, nous mettrons l'installation à disposition avec l'équivalent d'un leasing. C'est une solution 'clé-en-main'. Nous nous occupons de l'installation, des aspects administratifs et nous mettons la centrale solaire et sa production à disposition de l'entreprise. Nous sommes payés par l'entreprise tous les mois mais c'est nettement moins cher que l'économie d'énergie réalisée grâce à l'énergie solaire. C'est de l'électricité à prix fixe pour 10 ans. Et après cette période, l'entreprise devient propriétaire de sa centrale gratuitement, qui peut encore fonctionner 20 à 30 ans ! »

Grégoire de Pierpont, Directeur général d'Enerdeal



Participation	% détention directe
NEOPARK	49,00%

Nombre de parts : 490

	2019	2020	2021	2022
Participation (k€)	0	0	0	49
Dividende (k€) (*)	0	0	0	0
% Rendement	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

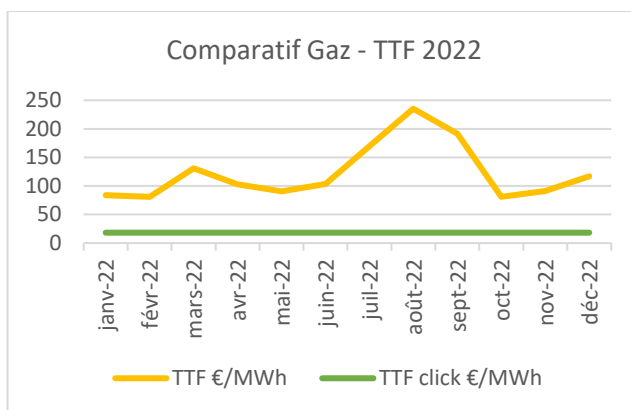
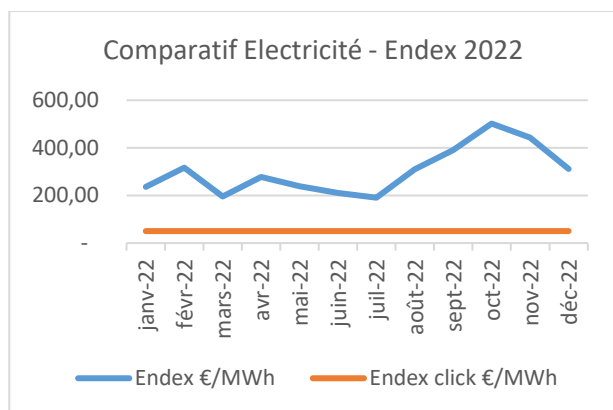
Centrale d'achat d'énergie

L'activité principale de la Centrale d'achat d'énergie reste la passation des marchés publics d'électricité et de gaz pour nos adhérents.

LES MARCHES DE L'ENERGIE AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Pour rappel, nos derniers marchés de 3 ans couvraient la période 2020-2022.

Les tarifs que CENEO a pu fixer par « clicks » à des prix très intéressants, grâce aux conditions favorables de la bourse d'échange d'énergie de gros, ont permis aux adhérents de traverser les hausses de prix avec une certaine immunité jusqu'au terme de ceux-ci.



Évolutions des marchés d'énergie pour 2023

1. Marchés actuels 2023

Nos marchés ayant pris fin le 31 décembre 2022, nous avons relancé ces derniers début de l'année 2023, pour une période de 3 ans. Cependant, la première procédure de marché s'est avérée infructueuse. Nous avons donc dû relancer ceux-ci courant septembre 2022.

La seconde procédure a abouti à la sélection de deux fournisseurs aux conditions que la durée des marchés soit portée à un an et qu'il soit appliqué des prix variables. Ces nouveaux marchés couvrent donc une période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2023, à la suite de l'incapacité des fournisseurs de pouvoir se positionner à plus long terme devant l'incertitude géopolitique actuelle.

Au vu de la volatilité des marchés, la faculté de pouvoir fixer les prix sur le cours de la bourse a dû être également supprimée car les fournisseurs ne souhaitent pas courir de risque financier important causé par la dérive des marchés. En contrepartie, CENEO a négocié l'effacement des pénalités dues à une clause de flexibilité (de -90% à + 110% en volume) que les fournisseurs souhaitent imposer et qui auraient pu engendrer des suppléments tarifaires conséquents.

Finalement, les nouveaux tarifs 2023 sont du type « variables », soit mensuellement, soit de façon horaire en fonction des caractéristiques des points de fourniture.

L'indice de prix de bourse a changé également puisque les formules sont basées sur des prix spot : Belpex Dah¹ pour l'électricité et TTF Dah² pour le gaz plutôt que ceux proposés dans les précédents marchés (Endex et TTF 101).

^{1,2} Dah = Day Ahead

2. Tendance générale baissière des marchés

Électricité



Gaz



Comme l'exposent les graphiques ci-dessus, la formule variable est plutôt favorable car les prix ont commencé à baisser dès janvier 2023, un prix fixe aurait désavantagé les tarifs obtenus.

Une nouvelle procédure de marché public d'énergie sera lancée en 2023 afin de couvrir la fourniture d'énergie des années 2024 à 2026.

LOGICIEL DE GESTION DES DONNÉES ÉNERGÉTIQUES « JOOL »

JOOL a continué d'évoluer dans le courant de l'année 2022 grâce aux données récoltées chez les fournisseurs, les GRD ainsi que chez les adhérents de la Centrale d'achat d'énergie.

Pour rappel, cet outil est principalement utilisé pour monitorer des données de consommation ; ce logiciel peut générer de nombreuses informations sous formes diverses :

- graphique de suivi de consommation avec comparaison par rapport à l'année précédente ;
- tableau de budgétisation des consommations sur base de l'historique de consommation ;
- génération de rapports mensuels automatisés reprenant les performances des différents sites d'un adhérent ;
- évaluation de l'impact environnemental d'une installation sur base de ses émissions CO2.

La Centrale d'achat continue, en outre, d'offrir ses services aux adhérents via :

- son rôle de courtier en certificats verts ;
- l'établissement du budget énergie pour les villes et communes ;
- l'introduction des données pour que les villes et communes puissent bénéficier de l'exonération de la redevance de voirie ;
- la mise à disposition d'un logiciel de suivi énergétique.



Principales décisions du Conseil d'administration

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

Pour la première séance de l'année, le Conseil d'administration a procédé à une modification de son règlement d'ordre intérieur en y intégrant la possibilité de pouvoir tenir les réunions des organes de gestion à distance.

Ensuite, afin de poursuivre nos objectifs stratégiques visant à mettre en œuvre de nouveaux projets d'énergie renouvelable, les administrateurs ont validé le principe de co-développer, avec IDETA et la société Bières et Fromages de Chimay, la mise en place d'un écosystème énergétique vertueux, et plus précisément l'installation d'une unité de biométhanisation. Cette dernière permettra à la société de produire et consommer ses flux énergétiques mais également de redistribuer le surplus au travers d'une communauté d'énergie renouvelable (CER).

Par ailleurs, le Conseil d'administration a pris connaissance de l'évolution des divers projets développés en collaboration avec nos partenaires énergétiques que sont le groupe Wind4Wallonia/Walwind, ActiVent Wallonie, Enora, CerWal, Walvert Thuin – devenu, depuis, Biogaz Saint Roch – et NEOVIA.

Pour clore cette première séance, les comptes 2021 des sociétés Publigaz et Publi-T ainsi que les événements importants survenus durant leurs exercices comptables 2020-2021 respectifs ont été présentés aux membres du Conseil d'administration.

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Le Conseil d'administration a ouvert la séance en désignant provisoirement un nouvel administrateur et ce, conformément à l'article 19 des statuts de l'intercommunale ; la nomination définitive, étant une compétence exclusive de l'Assemblée générale, sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Le marché conjoint de fourniture d'électricité et de gaz naturel aux adhérents de la Centrale d'achat d'énergie arrivant à son terme le 31 décembre 2022, les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance des éléments essentiels des prochains marchés, qui couvriront la période allant de 2023 à 2025, et en ont approuvé leur mode de passation ainsi que leur lancement.

Dans le cadre du développement de communautés d'énergie renouvelable (CER) et dans l'attente d'une législation en ce sens, le Conseil d'administration a validé l'accompagnement, en prenant en charge les coûts à hauteur de 80%, de ses communes associées concernées en leur donnant accès à l'outil digital Thémis. Ce dernier, développé par IDETA, permettra de répondre aux demandes des citoyens qui souhaiteraient créer des CER dans leur quartier en analysant la faisabilité, la gestion de sa mise en œuvre, etc.

Au cours de cette séance, les administrateurs ont désigné Messieurs LEFEBVRE et ZDANOV (membres du Comité technique de CENEO) comme administrateurs représentant CENEO au sein de W³ Energy, société constituée au terme d'une prise de participation lors de l'Assemblée générale du 17 décembre 2021 et qui, pour rappel, a pour mission de développer des unités de production d'énergie renouvelable en lien direct avec des sites industriels, majoritairement mais pas exclusivement, en Hainaut.

Enfin, le Conseil d'administration a été informé :

- des nouvelles adhésions au projet e-LUMin, modèle de financement à taux préférentiel pour le remplacement de l'éclairage public traditionnel par du LED ;
- de l'obligation de ses membres de déposer leurs déclarations de mandat auprès de la Cour des Comptes et de la Région wallonne ;
- des suites de l'Offre Publique d'Achat (OPA) de Veolia sur Suez. Pour rappel, CENEO, en tant qu'actionnaire de Suez, a été sollicitée par Veolia afin de lui apporter ses parts pour un montant de 18,85 euros par part. Malgré notre réponse défavorable, Veolia, ayant obtenu 95,95 % du capital au cours de la procédure d'OPA, a exercé son droit de lancer une OPR (offre publique de retrait obligatoire), contraignant donc CENEO à céder ses 299,299 parts entraînant une plus-value de 2,9 millions d'euros.

SEANCE DU 31 MARS 2022

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a pris acte de l'augmentation de capital de SIBIOM à laquelle CENEO participe à concurrence de 50.000 euros afin de sceller son entrée dans la société. Pour rappel, le projet consiste à mettre en œuvre une

unité de biométhanisation sur le territoire de Leuze-en-Hainaut, en partenariat avec Engie, aux fins d'injecter le gaz produit dans le réseau de distribution sur le PAE de Leuze-Europe. Cette opération s'effectuera par apport en espèces via le secteur VII « Participations énergétiques » de CENEO. Les administrateurs ont en outre désigné, comme représentant au sein du Conseil d'administration de SIBIOM, leur Secrétaire général, Monsieur DURANT.

Toujours dans la poursuite de nos objectifs stratégiques en matière de développement d'énergie renouvelable, les administrateurs ont validé le principe de co-développer un projet de biométhanisation sur le territoire de Dour en précisant qu'en cas de concrétisation dudit projet, il serait fait appel, pour la mise en œuvre opérationnelle, aux partenaires de CENEO que sont Enora et CerWal.

Ensuite, le Conseil d'administration a pris connaissance des rapports d'activités, pour l'année 2021, de la société IPFW.

Enfin, les administrateurs ont été informés de l'évolution des projets développés par ses nouveaux partenaires énergétiques, W³ Energy, constituée le 10 mars 2022, et Enerdeal, dont la constitution est programmée courant avril 2022 ; cette dernière aura pour mission de développer des unités de production d'énergie solaire au sein des Parcs d'activité économique des trois ADT associées à CENEO (IGRETEC, IDETA et IDEA).

SEANCE DU 19 MAI 2022

La séance a débuté par la présentation des comptes consolidés au 31 décembre 2021 et du rapport de gestion, lesquels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Ensuite, les administrateurs ont approuvé le contenu de la lettre d'affirmation au réviseur ainsi que le rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration qui fait partie intégrante du rapport de gestion.

Dans la foulée, les administrateurs ont approuvé l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 23 juin 2022.

Afin d'intégrer la possibilité de tenir des réunions d'instances à distance, les Comités de gestion et le Comité d'Audit ont modifié, tout comme le Conseil d'administration de janvier 2022, leurs règlements d'ordre intérieur respectifs et soumis ces derniers au Conseil d'administration qui les a approuvés.

Le Conseil d'administration s'est poursuivi sur la remise d'un avis favorable dans le cadre d'une demande de prise de participation de SOCOFE dans le capital du fonds Green4Power et ce, conformément aux dispositions du décret « Gouvernance ».

Enfin, le Conseil d'administration a désigné deux nouveaux administrateurs au sein d'ORES Assets et de ses filiales. Ces nominations résultent d'un contrôle du régulateur wallon, la CWaPE, quant à la notion d'indépendance des administrateurs du GRD et pour laquelle les administrateurs démis ne remplissaient pas les conditions.

SEANCE DU 23 JUIN 2022

Le Conseil d'administration a, tout d'abord, approuvé le rapport spécial, tel que prescrit par l'article 6 :116 du Code des Sociétés et des Associations, établissant que les tests d'actif net et de liquidité de l'exercice 2021 permettent une distribution des dividendes aux associés.

Ensuite, le Conseil d'administration a été informé des rapports d'analyse des offres relatifs aux marchés conjoints d'électricité et de gaz révélant que les offres respectives reçues étaient toutes deux frappées d'irrégularité substantielle. Les administrateurs ont donc décidé de relancer une nouvelle procédure et de mandater leur Secrétaire général pour accomplir toutes les formalités y relatives.

Les administrateurs ont, en outre, approuvé la cotisation de CENEO, d'un montant de 86.847,37 euros, dans le budget 2022 de la société IPFW couvrant les frais de fonctionnement de cette dernière.

Dans le cadre de notre stratégie de communication externe, le Conseil d'administration a décidé d'allouer un budget dédié à la réalisation d'actions de sponsoring. A cet effet, les administrateurs ont approuvé la mise en place d'une stratégie de sponsoring prenant la forme d'un appel à projets qui devrait voir le jour en 2023. Ce dernier aura pour thème l'économie circulaire dans la transition énergétique et sera ouvert tant aux acteurs privés que publics.

Par ailleurs, les administrateurs ont marqué accord sur l'émission d'une garantie globale non solidaire auprès d'ActiVent Wallonie, pour un montant de 218.680, 80 euros, ciblant la remise en état des sites d'exploitations (6 projets concernés au moment de la rédaction de ce rapport) sur les communes concernées si ces dernières devaient en supporter les frais.

Pour clôturer cette séance, les administrateurs ont pris acte, s'agissant d'un marché conjoint avec IGRETEC, du rapport d'analyse des offres désignant la société DGST & Partners aux fonctions de contrôleur aux comptes pour une période de trois

ans et ont décidé de porter ce point à l'ordre du jour l'Assemblée générale qui suit cette séance.

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 JUIN 2022

Le Conseil d'administration a ouvert sa séance au public désireux d'entendre le rapport des activités de l'année écoulée de l'intercommunale conformément aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2022

Le Conseil d'administration a débuté la séance en pourvoyant, provisoirement, au remplacement de l'un de ses administrateurs démissionnaire ; la nomination définitive, intervenant, quant à elle, lors de l'Assemblée générale la plus proche.

Afin de maximiser les occasions de recevoir, *a minima*, une offre régulière dans ce contexte sans précédent du marché de l'énergie, le Conseil d'administration a revu ses cahiers des charges respectifs relatifs aux nouveaux marchés publics conjoints d'électricité et de gaz, repoussant dès lors leur attribution. Les administrateurs ont, par ailleurs, confié la réalisation de tous les actes y relatifs à leur Secrétaire général.

La séance s'est poursuivie par une présentation de la nouvelle méthodologie tarifaire, couvrant la période 2024-2028, déposée par le régulateur wallon et dénoncée comme préjudiciable pour les actionnaires du GRD ORES, à savoir nos communes associées. En effet, cette méthodologie vise à réduire, parmi d'autres mesures, les marges du GRD qui, par ricochet, réduiront la distribution des dividendes, source de revenus non négligeable pour tous les associés communaux.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a marqué un accord de principe :

- sur la prise de participation de la SOCOFE en ESTOR-Lux II, qui n'est autre que la continuité du premier projet ESTOR-Lux, parc de batteries de stockage qui a vu le jour fin 2021 ;
- pour demander au Port Autonome de Charleroi, la concession du site « Grand-Champ », lieu propice au développement d'un projet de champs photovoltaïque dans le cadre du partenariat développé avec W³ Energy. Les administrateurs ont en outre mandaté leur Secrétaire général pour réaliser tous les actes y relatifs.

Afin de financer une partie des projets d'investissement de parcs éoliens sur les sites de Frameries, en ActiVent Wallonie, et de Seneffe et Frameries également, en Wind4Wallonia 3, le Conseil d'administration a décidé d'émettre 3.600 parts « PE » de son Secteur VII à IGRETEC, IDETA et IDEA selon une répartition respective de 1.200 parts « PE » représentant un montant d'1, 2 millions d'euros par ADT.

La séance s'est terminée par la communication du suivi du projet NEOVIA : en conclusion du premier appel à projets qui consiste à placer des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux, pas moins de 27 communes ont adhéré en signant un contrat-cadre. En termes de chiffres, cela représenterait une puissance cumulée de 7,6 mégawatt (l'équivalent de deux éoliennes) pour un montant préfinancé de 19,5 millions d'euros, le tout représenterait des économies estimées à 52 millions d'euros sur 25 ans.

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

La séance s'est ouverte sur l'approbation, par le Conseil d'administration, du projet de Plan stratégique 2023-2025, à la suite des décisions prises par les Comités de gestion concernant leurs comptes prévisionnels. Les administrateurs ont également arrêté l'ordre du jour de l'Assemblée générale de fin d'année.

Au terme d'une procédure de marché public plus que compliquée, le Conseil d'administration a approuvé l'attribution des marchés publics de la Centrale d'achat d'énergie dont la durée a dû être limitée à l'année 2023. Cependant, deux lots concernant la fourniture d'électricité et de gaz aux « maisons vides » n'ayant pas reçu d'offres, les administrateurs ont mandaté leur Secrétaire général pour lancer une nouvelle procédure.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a été informé du projet de Walwind de racheter Wind4Wallonia 3 à Engie, cette dernière ayant été constituée afin de continuer à intégrer des projets de développement éolien. Pour ce faire, les administrateurs ont donc approuvé :

- l'augmentation de capital de 136.800 euros en Walwind afin de racheter Wind4Wallonia 3 à Engie ;
- l'octroi d'un crédit pont de 2.872.800 euros à Walwind afin de financer les projets en Wind4Wallonia 3 ;
- l'émission d'une PCG en faveur de Vestas pour le projet de Frameries de 650.327,49 euros ;
- la cession de Wind4Wallonia 3 à Walwind ;
- les modifications de l'annexe 7 du pacte d'actionnaires pour les projets de Wind4Wallonia 3.

Enfin, les administrateurs ont été avisé du report, par le régulateur wallon, de la méthodologie tarifaire 2024-2028.

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2022

Lors de cette séance, le Conseil d'administration a marqué accord sur le versement d'un acompte sur les dividendes de l'exercice 2022 d'un montant de 26.488.000 euros conformément aux décisions prises par les trois Comités de gestion. A cet effet, les administrateurs ont approuvé leur rapport spécial prévu par l'article 6:116 du Code des Sociétés et des Associations obligeant l'intercommunale à réaliser un double test de solvabilité et de liquidité basé sur un état des comptes consolidés au 31 octobre 2022.

Ensuite, les administrateurs ont approuvé l'attribution des lots « maisons vides », tant en électricité qu'en gaz naturel, des marchés publics conjoints. A l'instar des autres lots relatifs aux nouveaux marchés publics conjoints, ces derniers entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2023 pour une durée d'un an.

Au cours de cette séance, le Conseil d'administration a émis un avis favorable quant à la prise de participation de SOCOFE,

- d'une part, dans une société commune à SOCOFE et RESA, à hauteur de 61.500 euros, et destinée à créer un *Special Purpose Vehicle* (SPV) ;
- d'autre part, au capital dudit SPV, le SPV « GRAMME », créé en partenariat avec la SRL Berger Invest. Ce SPV aura pour mission de développer, construire et exploiter un parc de batteries de stockage, à l'instar d'ESTOR-Lux I et II.

Enfin, les administrateurs ont :

- désigné les représentants de CENEO dans les sociétés participées et ce, conformément à l'article L1523-15 § 8 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;
- été informés de l'intérêt de certains pouvoirs publics autres que les associés communaux de CENEO de pouvoir bénéficier des services de NEOVIA. Une modification des statuts verra le jour en ce sens.

Dossier(s) d'attribution de marché

Au cours de l'exercice 2022, cinq dossiers d'attribution de marché ont été approuvés, à savoir :

N°	Libellé	Attributaire	Procédure
1	Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de gaz naturel – MG011 2023-2023	Lot 1 : TotalEnergies Lot 2 : Luminus S.A.	Procédure ouverte conformément aux articles 2.22 et 36 de la loi du 17 juin 2016
2	Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture d'électricité – ME 011 2023-2023	Lot 1 : TotalEnergies Lots 2 à 5 : Luminus S.A.	Procédure ouverte conformément aux articles 2.22 et 36 de la loi du 17 juin 2016
3	Nomination d'un réviseur pour une période de trois ans	DGST & Partners	Procédure négociée directe avec publication préalable
4	Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de gaz naturel Lot 3 Sociétés de logements sociaux « Logements vides » - MG011 2023 – Lot 3	Electrabel S.A.	Procédure négociée sans publication préalable
5	Marché de fournitures ayant pour objet la fourniture d'électricité Lot 6 Sociétés de logements sociaux « Logements vides » - ME011 2023 – Lot 6	Electrabel S.A.	Procédure négociée sans publication préalable

Principales décisions des Comités de gestion « Est Hainaut », « Wallonie picarde » et « Mons & Borinage »

SÉANCES DES 3, 5 ET 6 MAI 2022

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs comptes annuels au 31 décembre 2021.

SÉANCES DES 20 ET 21 OCTOBRE 2022

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont arrêté leurs projets de Plan stratégique 2023-2025 et plus particulièrement, leurs comptes prévisionnels ainsi que leurs politiques de distribution de dividendes.

SÉANCES DES 24, 25 ET 29 NOVEMBRE 2022

Lors de ces séances, les Comités de gestion ont approuvé les montants des acomptes de leurs secteurs de compte à valoir sur les dividendes de l'exercice 2022 ; à verser aux associés à la fin du mois de décembre.

Principales décisions du Comité d'Audit

SÉANCE DU 16 MAI 2022

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021.

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2022

Lors de cette séance, le Comité d'Audit a pris connaissance de l'évolution du cours de la bourse des sociétés dans lesquelles CENEO détient des participations directes ou indirectes ainsi qu'une analyse du risque sur la dette de l'intercommunale.

Principales décisions de l'Assemblée générale

La première Assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 23 juin 2022, a approuvé les comptes annuels de l'exercice 2021 et donné décharge aux membres du Conseil d'administration et du Collège des contrôleurs aux comptes pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année 2021. Elle a également approuvé la nomination d'un nouvel administrateur.

La dernière Assemblée générale ordinaire, réunie le 16 décembre 2022, a approuvé le Plan stratégique 2022-2025 qui avait été présenté au Conseil d'administration du 10 novembre 2022. Elle a également approuvé la nomination d'un nouvel administrateur.



Rapport environnemental et développement durable de l'intercommunale

Au fil des années, l'énergie et l'environnement sont de plus en plus liés. CENEO l'a bien compris et a orienté sa stratégie d'investissements vers le renouvelable via la création du Secteur « Participations énergétiques » (Secteur VII) dont l'objectif est d'accueillir les nouveaux investissements réalisés à travers différentes filières dans le secteur de l'énergie renouvelable.

Filière de l'éolien

En 2015, la société Wind4Wallonia, concrétisation d'un partenariat entre le secteur public wallon et Engie pour investir et exploiter des parcs éoliens en Wallonie, a été créée. CENEO y détient 21,2% du capital.

Afin de ne pas donner l'exclusivité à Engie concernant l'exploitation de parcs éoliens en Wallonie, l'année 2017 voit la naissance d'ActiVent Wallonie, qui est une société d'exploitation de projets d'énergies renouvelables en partenariat avec Luminus et dont CENEO détient aujourd'hui 24 % du capital. Les premiers investissements au sein de cette structure ont été réalisés en 2018.

La même année, les actionnaires de Wind4Wallonia, dont CENEO, prennent la décision de créer Walwind, structure holding dans laquelle seront logées les sociétés d'exploitation des futurs parcs éoliens développés en collaboration avec Engie (Wind4Wallonia 2). Les premiers investissements réalisés dans cette structure sont aujourd'hui en exploitation. Fin 2022, une nouvelle filiale d'exploitation (Wind4Wallonia 3) voit le jour afin d'y loger de nouveaux projets en investissements.

Filière du photovoltaïque

Début 2021, la société 100% publique NEOVIA a vu le jour avec pour objectif de financer, construire et exploiter, sous forme de tiers investisseur, des projets transversaux de production d'énergie renouvelable pour ses associés communaux. Un premier marché sera lancé début 2023 afin d'équiper 156 bâtiments publics de panneaux photovoltaïques.

En 2022, deux sociétés ont été créées afin de contribuer au développement de cette filière sur la province du Hainaut :

- W³ Energy, en partenariat avec Perpetum et IDETA et dont l'objectif est de financer, construire et exploiter des projets solaires et éoliens de type industriel ;
- NEOPARK, en partenariat avec Enerdeal et dont l'objectif est de proposer aux entreprises des parcs d'activité économique d'installer des panneaux solaires sur leur toit, leur parking ou leur terrain.

Filière de la biométhanisation

En Wallonie, CENEO se positionne également comme partenaire financier dans la biométhanisation. En effet, le Conseil d'administration a décidé d'investir dans la construction d'une unité de biométhanisation à Thuin, via une prise de participation (24,89%) et un prêt subordonné dans la société Biogaz Saint Roch. Cette station produit de l'électricité verte et de la chaleur depuis le début 2019.

En 2022, c'est dans le développement d'une station de biométhanisation à Leuze-en-Hainaut qu'a décidé d'investir CENEO via une prise de participations dans Sibiom en partenariat avec Engie, IDETA et Dufour. Ce projet en phase d'études a pour objectif final d'injecter le biogaz produit sur le réseau de distribution.

Le partage d'énergie

Forte de son expérience en tant que pilote du projet ZELDA (Zonings à Energie Locale et Durable), CENEO a développé, en 2020, CerWal, partenariat public-privé, dont l'objectif sera de mettre à disposition une offre de services globale et adaptée pour répondre au besoin d'une Communauté d'énergie renouvelable (CER). A ce titre, CerWal assure, depuis le 1^{er} novembre 2020, la mission de délégué pour la première CER wallonne autorisée par la CWaPE (Projet « HospiGREEN » à Tournai).

CENEO met également à disposition de ses communes associées l'outil digital Thémis, qui permet aux conseillers en énergie d'accompagner et de conseiller au mieux les citoyens qui souhaitent voir émerger une communauté d'énergie renouvelable dans leur quartier.

Le tableau ci-dessous reprend les différentes participations du Secteur VII de CENEO dans des sociétés produisant de l'énergie verte :

Année	Projet	Détention publique (%)	Détention CENEO (%)
2015	Wind4Wallonia	50	21,2
2017	ActiVent Wallonie	49	24
2018	Walvert Thuin	24,89	24,89
2018	Walwind	50	22,8
2021	NEOVIA	100	70
2022	Sibiom	40	20
2022	W ³ Energy	50	40
2022	NEOPARK	49	49

Ces partenariats permettent à CENEO d'exploiter, fin 2022, quatorze parcs éoliens (29 éoliennes) ainsi qu'une station de biométhanisation, qui, grâce à une puissance totale de plus de 80 MW, produisent de l'électricité verte équivalant à la consommation électrique annuelle moyenne de près de 50.000 ménages. Ce qui correspond à une diminution théorique de plus de 48.000 tonnes de CO₂ par an.

Depuis la mise en place de ces partenariats, l'électricité verte totale produite s'élève à environ 450 GWh, soit une diminution des émissions de CO₂ de près de 130.000 tonnes.

Toujours en 2022, quatre nouveaux parcs éoliens sont en cours de construction (6 éoliennes). Ces investissements vont permettre de porter la puissance totale de production d'énergie verte à près de 93 MW, soit la consommation théorique en électricité de plus de 59.000 ménages. CENEO contribuera aux objectifs wallons de réduction des émissions de CO₂ avec une réduction de plus de 57.000 tonnes par an.

De plus, la Centrale d'achat d'énergie, qui réunit, au travers de ses marchés publics conjoints d'électricité et de gaz, plus de 300 adhérents, a attribué ses marchés à un fournisseur d'énergie verte. Les volumes de consommation pour 2022 s'élèvent à 255,78 GWh d'électricité, soit une réduction des émissions de CO₂ théorique de plus de 73.000 tonnes pour 2022.

Outre ses participations dans les gestionnaires de réseaux (ORES Assets, Elia et Fluxys via SOCOFE), CENEO détient 24,77 % du capital de la holding SOCOFE, qui a également une politique d'investissements axée sur le développement durable (principalement l'éolien et offshore).

En 2023, CENEO continuera de développer sa stratégie d'investissements dans l'énergie verte avec la mise en exploitation de trois nouveaux parcs éoliens – sur les communes de La Louvière, Frameries et Le Roeulx – au sein d'ActiVent Wallonie et de Wind4Wallonia 3. Avec NEOVIA et son marché public, qui sera attribué en 2023, pas moins de 156 bâtiments publics seront équipés d'installations photovoltaïques pour une puissance globale de plus de 8 MW. De plus, de nombreux projets éoliens, photovoltaïques et de biométhanisation sont en cours de développement via les différents partenariats.



Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

CENEO n'a, à sa connaissance, pas d'évènement qui viendrait modifier les comptes 2022.

Article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations - mentions obligatoires

Le Conseil d'administration vous informe que :

- à sa connaissance, il n'existe pas de circonstance susceptible d'avoir une influence notable sur le développement de la société et de nature à porter gravement préjudice à la société ;
- la société n'exerce pas d'activité en matière de recherche et développement ;
- la société n'a pas de succursale ;
- conformément à l'article L1523-26 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité d'Audit est composé d'au moins un membre possédant des connaissances techniques en matière d'audit de par son expérience professionnelle. Ce membre assure sa mission de manière tout à fait indépendante.

L'intercommunale utilise des instruments de couverture (options sur taux d'intérêts) pour réduire son exposition aux risques de taux et optimiser la structure taux fixe/ taux variable de ses dettes.

La politique de l'intercommunale consiste à préserver ses avoirs financiers et à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier.

En matière de risques et incertitudes, nous renvoyons le lecteur à toutes les informations données ci-dessus qui présentent les défis de demain pour CENEO dans le domaine de l'énergie.

Commentaires sur les comptes annuels

Les opérations de consolidation qui ont été effectuées consistent en la compensation :

- des créances et des dettes réciproques aux secteurs ;
- des produits et charges afférents aux opérations intersectorielles.

Compte de résultats

Le compte de résultats fait apparaître un bénéfice de l'exercice de 42.255.150,13 euros contre 38.562.410,45 euros en 2021.

Les produits

Participations	Dividendes comptabilisés en 2021	Dividendes comptabilisés en 2022	Évolution
ORES Assets	31.782.912,23	32.393.661,70	1,92%
SOCOFE	9.635.290,00	9.938.113,40	3,14%
Wind4Wallonia	290.683,64	0,00	-
Walwind	325.789,20	0,00	-
ActiVent Wallonie	51.647,98	233.258,00	351,63%
Publilec	14.502,80	0,00	-
Engie	666.264,06	1.068.536,70	60,38%
Suez	194.544,35	0,00	-
	42.961.634,26	43.633.569,80	1,56%

En 2022, CENEO a cédé dans le cadre d'une OPR (offre publique de retrait obligatoire) à Véolia sa participation en Suez entraînant une plus-value de 2.993.588,60 euros.

Les charges

Les charges, quant à elles, se composent principalement du coût des ventes et prestations (2.497.798,01 euros) ainsi que des intérêts relatifs aux emprunts pour 3.566.369,55 euros.

Bilan

Le total du bilan atteint 1.142.478.050,00 euros contre 1.147.787.719,53 euros en 2021.

Actif

Les actifs immobilisés s'établissent à 1.122.637.360,85 euros (1.123.758.487,35 euros en 2021) et sont composés essentiellement d'immobilisations financières.

La répartition du portefeuille de participations est la suivante :

Participations	Valeur nette comptable	Pourcentage
ORES Assets	792.362.510,24	70,59%
SOCOFE	309.568.103,00	27,58%
Engie	14.319.534,60	1,28%
ActiVent Wallonie	2.784.877,25	0,25%
Publilec	1.134.917,46	0,10%
Wind4Wallonia	843.175,61	0,08%
Walwind	444.600,00	0,04%
ENORA	400.000,00	0,04%
Biogaz Saint Roch	219.000,00	0,02%
NEOVIA	140.000,00	0,01%
IGRETEC	67.600,57	0,01%
Sibiom	50.000,00	0,00%
NEOPARK	49.000,00	0,00%
W ³ Energy	40.000,00	0,00%
IPFW	5.000,00	0,00%
CerWal	4.000,00	0,00%
ORES SC	3.825,23	0,00%
Comnexio	250,00	0,00%
	1.122.436.393,96	100%

L'augmentation du montant des participations de CENEO s'explique par le rachat des parts ORES mises en vente par la commune de Lasne ainsi que par les investissements en capital réalisés au sein de nos partenariat énergétiques (ActiVent Wallonie, Walwind et création de Sibiom, NEOPARK et W³ Energy).

Passif

Le passif du bilan est constitué :

- de l'apport : 318.216.388,22 euros ;
- des plus-values de réévaluation des participations ORES Assets et SOCOFE, qui se chiffrent à 386.496.381,62 euros ;
- des réserves d'un montant de 213.440.980,04 euros suite à l'affectation du bénéfice 2022 ;
- des dettes (224.312.813,63 euros) qui se ventilent comme suit :
 - o les dettes à plus d'un an d'un import de 170.166.154,23 euros reprennent les emprunts bancaires (211.053.502,96 euros en 2021).
 - o les dettes à un an au plus s'établissent à 53.227.673,91 euros et sont principalement composées :
 - des dettes à plus d'un an échéant dans l'année (40.887.348,72 euros) reprenant les tranches de remboursement 2023 pour les emprunts dont le remboursement de l'emprunt bullet de 28.002.600,00 euros (contracté dans le cadre du rachat des parts ORES Assets détenues par

- Electrabel) qui arrive à échéance fin 2023 ;
- des dettes commerciales (430.173,07 euros) comptabilisant l'en-cours fournisseurs, les factures à recevoir et les notes de crédit à établir dans le cadre de la clôture 2022 de la Centrale d'achat d'énergie ;
- des dettes fiscales, salariales et sociales pour un montant de 59.745,83 euros ;
- des autres dettes (11.850.406,29 euros) composées essentiellement du solde des dividendes 2022 ;
- les comptes de régularisation s'élèvent, quant à eux, à 918.985,49 euros et enregistrent principalement les intérêts sur les emprunts 2022 débités en 2023.

Affectations et prélèvements

Il est proposé à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- une dotation aux réserves disponibles : 1.982.335,83 euros
- une dotation aux réserves pour le remboursement des emprunts : 12.884.748,72 euros ;
- un prélèvement sur les réserves de 10.901.934,42 euros
- une attribution aux associés de 38.290.000,00 euros, conformément au Plan stratégique.

Notons que le bénéfice de l'exercice a été affecté conformément aux décisions des Comités de gestion, dans le respect des dispositions statutaires.

Missions particulières accomplies par le réviseur

Le réviseur a accompli, en 2022, des missions visées par les articles 6 :115 et 6 :116 du Code des Sociétés et des Associations pour un montant global de 3.000,00 euros HTVA.

**
*

Nous remercions les membres du Comité technique, représentés par les trois intercommunales de développement économique associées (IDEA, IDETA et IGRETEC) pour leur travail et leur accompagnement au Conseil d'administration et aux Comités de gestion, ainsi que les représentants d'IGRETEC, société gestionnaire de CENEO, pour leur collaboration et leur assistance inconditionnelles dans la gestion de notre intercommunale et la défense des intérêts communaux dans le secteur de l'énergie.

Charleroi, le 17 mai 2023

A photograph showing two business professionals in suits sitting at a table. One person is handing a small white card with the 'ceneo' logo to the other. The word 'INFORMATIONS' is overlaid in large green letters across the middle of the image.

INFORMATIONS

CENEO

Société Coopérative

Association de Communes

R.S.C. Charleroi n° 67 - Compte financier. : 091-0007347-04 – n° entreprise : 0201.645.281

Siège social :

Boulevard Mayence 1/1 – 6000 Charleroi

Rapport annuel :

Notre rapport annuel est publié sur www.ceneo.be au format PDF.

Commande :

info@ceneo.be

Société gestionnaire :

IGRETEC

Boulevard Mayence 1/1

6000 Charleroi

T : 071 20 28 11

F : 071 33 42 36

www.igretec.com

Contact :

Raphaël DURANT

Secrétaire général

T : 071 20 28 81

raphael.durant@ceneo.be

ANNEXE

Rapport annuel du Comité de rémunération (Art. L1523-17§2 du CDLD)

Les modalités de rémunération des mandats sont constantes au cours de l'année 2022 et ventilées comme suit :

Modalités des rémunérations du mandat d'administrateur (Président, Vice-président et membre du Conseil d'administration)

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 11.426,94 euros (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Vice-président du Conseil d'administration	Indemnité annuelle de 8.570,21 euros (à l'indice 138,01)	Mensuelle, à terme échu (rémunération)*
Membre du Conseil d'administration	Jeton de présence de 125,00 euros (à l'indice 138,01)	Mensuelle (jeton de présence)**

*proportionnelle à la présence (article L5311-1 § 10 du CDLD)

**en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

Modalités des rémunérations des mandats des Comités d'Audit et de gestion « Est », « Wallonie Picarde » et « Mons/Borinage »

Fonction	Montant (brut) de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Comité	Jeton de présence de 180,00 euros (à l'indice 138,01)	Mensuelle*
Membre du Comité	Jeton de présence de 125,00 euros (à l'indice 138,01)	Mensuelle*

* en fonction de la présence (article L5311-1 § 2 du CDLD)

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations reprises ci-avant sont la stricte application des délibérations prises à l'Assemblée générale – compétente en la matière – du 27 juin 2018.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie et de la décentralisation.

En conséquence, le Comité n'émet pas de recommandation à l'Assemblée générale en vue de quelque modification de la rémunération des mandats au sein de CENEO.

Rapport annuel de rémunérations du Conseil d'administration (Art. L6421-1 du CDLD)

Le décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation impose, en son article L6421-1 au principal organe de gestion de l'intercommunale d'établir un rapport de rémunération écrit reprenant un relevé individuel et nominatif des jetons, rémunérations ainsi que des avantages en nature perçus dans le courant de l'exercice comptable précédent, par les mandataires, les personnes non élues et les titulaires de la fonction dirigeante locale.

Ce rapport contient les informations, individuelles et nominatives, suivantes :

1. les jetons de présence, les éventuelles rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion et du comité d'audit, en fonction de leur qualité d'administrateur titulaire d'un mandat originaire ou non élu, de président ou de vice-président, ou de membre d'un organe restreint de gestion ou du bureau exécutif ou du comité d'audit, ainsi que la justification du montant de toute rémunération autre qu'un jeton de présence au regard du rôle effectif du Président, Vice-président, ou au membre du bureau exécutif au sein de l'intercommunale ;
2. les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux titulaires des fonctions de direction ;
3. la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'institution détient des participations directes ou indirectes, ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
4. pour le titulaire de la fonction dirigeante locale, la liste des mandats détenus dans toutes les entités dans lesquelles l'intercommunale détient des participations directement ou indirectement ainsi que la rémunération annuelle perçue pour chacun de ces mandats ;
5. la liste des présences aux réunions des différentes instances de l'institution.

Ce rapport est adopté par le principal organe de gestion et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du premier semestre de chaque année et fait l'objet d'une délibération. A défaut, l'Assemblée générale ne peut pas se tenir. Ce rapport est annexé au rapport annuel de gestion établi par les administrateurs.

Le rapport est établi conformément au modèle fixé par le Gouvernement.

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion – Informations générales

Plafond barémique indexé	21.401,33 euros
Montant du jeton de présence brut indexé	221,98 euros
Montant du jeton de présence brut indexé – Président	319,64 euros
Nombre de réunions de l'Assemblée générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'administration	9
Nombre de réunions du Bureau Exécutif	0
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Est Hainaut »	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Mons-Borinage »	3
Nombre de réunions du Comité de Gestion « Wallonie picarde »	3
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	1
Nombre de réunions du Comité technique	8
Nombre de réunions du Comité d'Audit	2

Informations relatives aux taux de présence et rémunérations des membres des organes de gestion

		CA	BE	C. d'Audit	CG EST HT	CG MONS-B	CG WAPI	CREM
BARRIDEZ	Patrick	89%		100%	100%			
BOITTE	Marc	33%		50%	33,33%			
BOUCART	Yvane	33%		100%		100%		
BRILLET	Jacques	78%			67%		100%	100%
CARTON	Pierre	100%		100%		100%		
COPIN	Florence	89%			100%			
D'HAeyer	Loïc	100%	S.O.		67%			
DEBIEVE	Jean-Claude	44%	S.O.			100%		
DESTREBECQ	Olivier	100%				100%		S.O.
DUMOULIN	Jacques	100%					100%	
DUPONT	Alexandra	50%			100%			100%
GLOGOWSKI	Nicolas	89%						
GOBERT	Jacques	22%			33%	0%		
LAUVAUX	Laurent	100%			67%			100%
LIENARD	Laetitia	44%	S.O.				100%	
PETRE	Johan	11%	S.O.		0%			
PISTONE	Lionel	100%		100%		100%		
VANDERSTRAETEN	Roger	100%					100%	
WART	Emmanuel	100%	S.O.		33%			
WILLAERT	Yves	89%					100%	100%
ZDANOV	Nicolas	100%			100%			

Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion - Détail des rémunérations

Nom	Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
D'HAeyer Loïc	Président	€ 21.401,33	Rémunération	Président IPFW (Rétrocession CENEO)
WART Emmanuel	Vice-Président	€ 16.051,00	Rémunération	Néant
BARRIDEZ Patrick	Administrateur	€ 2.818,79	Jetons réellement payés	Néant
BOITTE Marc	Administrateur	€ 933,42	Jetons réellement payés	Néant
BOITTE Marc	Président du CG Est-Hainaut	€ 332,57	Jetons réellement payés	Néant
BOUCART Yvane	Administrateur	€ 1.871,43	Jetons réellement payés	Néant
BRILLET Jacques	Administrateur	€ 2.578,22	Jetons réellement payés	Néant
CARTON Pierre	Administrateur	€ 2.578,51	Jetons réellement payés	Néant
CARTON Pierre	Président du Comité d'Audit	€ 678,57	Jetons réellement payés	Néant
COPIN Florence	Administrateur	€ 2.352,08	Jetons réellement payés	Néant
DEBIEVE Jean-Claude	Administrateur	€ 915,12	Jetons réellement payés	Néant
DEBIEVE Jean-Claude	Président du CG Mons et Borinage	€ 1.024,57	Jetons réellement payés	Néant
DESTREBECQ Olivier	Administrateur	€ 965,93	Jetons réellement payés	Néant
DUMOULIN Jacques	Administrateur	€ 2.578,51	Jetons réellement payés	Néant
DUPONT Alexandra	Administrateur	€ 905,79	Jetons réellement payés	Néant
GLOGOWSKI Nicolas	Administrateur	€ 1.640,57	Jetons réellement payés	Néant
GOBERT Jacques	Administrateur	€ 466,51	Jetons réellement payés	Néant
IGRETEC	Administrateur	€ 2.578,51	Jetons réellement payés	Néant
LAUVAUX Laurent	Administrateur	€ 1.889,82	Jetons réellement payés	Néant
LIENARD Laetitia	Administrateur	€ 1.418,30	Jetons réellement payés	Néant
PETRE Johan	Administrateur	€ 226,43	Jetons réellement payés	Néant
PISTONE Lionel	Administrateur	€ 3.049,74	Jetons réellement payés	Néant
VANDERSTRAETEN Roger	Administrateur	€ 2.578,51	Jetons réellement payés	Néant
WILLAERT Yves	Président du CG Wallonie picarde	€ 1.024,57	Jetons réellement payés	Néant
WILLAERT Yves	Administrateur	€ 1.626,72	Jetons réellement payés	Néant

Informations relatives aux Assemblées générales - taux de présence des délégués

Associé	Assemblée générale 23/06/2022		Assemblée générale 16/12/2022	
	Délégué	Présent	Délégué	Présent
AISEAU-PRESLES	TERZI F.	non	TERZI F.	non
	HUCQ G.	non	HUCQ G.	non
	GRENIER D.	non	GRENIER D.	non
	DEPREZ J.-P.	non	DEPREZ J.-P.	non
ANDERLUES	VALENTIN V.	non	non communiqué	non
	BIKE Ph.	non	BIKE Ph.	non
	LALLART Th.	non	LALLART Th.	non
	PASTORELLI G.	non	PASTORELLI G.	non
	DUCHENE A.	non	DUCHENE A.	non
ANTOING	FLAMANT J.-M.	non	FLAMANT J.-M.	non
	MARQUANT J.-P.	non	MARQUANT J.-P.	non
	MORY F.	non	MORY F.	non
	BOCAGE C.	non	BOCAGE C.	non
ATH	VIVIER J.-B.	non	VIVIER J.-B.	non
	DENAYER L.	non	DENAYER L.	non
	DASCOTTE C.	non	DASCOTTE C.	non
	VANDENBRANDE D.	non	VANDENBRANDE D.	non
BELOEIL	INGABIRE E.	non	INGABIRE E.	non
	DUVIVIER M.	non	DUVIVIER M.	non
	CAPPELLE P.	non	CAPPELLE P.	non
	DUBOIS M.	non	DUBOIS M.	non
	VANSAINGELE L.	non	VANSAINGELE L.	non
BERNISSART	MATON J.-M.	non	MATON J.-M.	non
	CHEVALIER C.	non	CHEVALIER C.	non
	MOULIN G.	non	non communiqué	non
	MARIR K.	non	MARIR K.	non
BINCHE	VANDERSTRAETEN R.	oui	VANDERSTRAETEN R.	oui
	RASSENEUR M.	non	RASSENEUR M.	non
	DELPOMDOR D.	non	DELPOMDOR D.	non
	WALLEMACQ H.	non	WALLEMACQ H.	non
BOUSSU	RUELLE E.	non	RUELLE E.	non
	MANDERLIER F.	non	MANDERLIER F.	non
	JONNART L.	non	JONNART L.	non
	BEJARO MEDINA M.	non	BEJARO MEDINA M.	non
	PHILIPPE J.	non	PHILIPPE J.	non
	DEBIEVE J.-C.	non	DEBIEVE J.-C.	non
	HOMERIN J.	non	HOMERIN J.	non
	BARBAROTTA S.	non	BARBAROTTA S.	non
	PARDO D.	non	PARDO D.	non
	NITA G.	non	NITA G.	non

BRAINE LE COMTE	COPPENS A.-P.	non	COPPENS A.-P.	non
	HUART L.	non	HUART L.	non
	FERON A.	non	FERON A.	non
	DE DOBBELEER M.	non	DE DOBBELEER M.	non
	LAUVAUX L.	oui	LAUVAUX L.	oui
BRUGELETTE	DESMARLIERES A.	non	DESMARLIERES A.	non
	FACQ V.	non	FACQ V.	non
	RASSART J.	non	RASSART J.	non
	RENARD G.	non	RENARD G.	non
	NIEZEN M.	non	NIEZEN M.	non
BRUNEHAUT	WACQUIER P.	non	WACQUIER P.	non
	HURBAIN C.	non	HURBAIN C.	non
	ROBETTE B.	non	ROBETTE B.	non
	URBAIN M.	non	URBAIN M.	non
	LEGRAIN P.	non	LEGRAIN P.	non
CELLES	BATAILLE M.	non	BATAILLE M.	non
	HOVINNE S.	non	HOVINNE S.	non
	LEJEUNE P.	non	LEJEUNE P.	non
	DELESTRAIN J.	non	DELESTRAIN J.	non
	HEMPTE J.-F.	non	HEMPTE J.-F.	non
CHAPELLE -LEZ-HLMT	DE VOS K.	non	DE VOS K.	non
	JEREBKOV T.	non	JEREBKOV T.	non
	CHARLET E.	non	CHARLET E.	non
	ZACCAGNINI L.	non	ZACCAGNINI L.	non
	CARNOLI J.	non	CARNOLI J.	non
CHARLEROI	GAHOUCHI L.	non	GAHOUCHI L.	non
	MONARD A.	non	MONARD A.	non
	CASAERT L.	oui	CASAERT L.	non
	BONINSGNA P.	non	BONINSGNA P.	non
	CHOEL M.	non	CHOEL M.	non
CHATELET	MAZZARELLA A.	non	MAZZARELLA A.	non
	PIERARD A.	non	PIERARD A.	non
	GILARD E.	non	GILARD E.	non
	GABRIELLI T.	non	GABRIELLI T.	non
	BOGAERT L.	non	BOGAERT L.	non
CHIEVRES	DEMAREZ C.	non	DEMAREZ C.	non
	DUBOIS P.	non	DUBOIS P.	non
	LEBAILLY D.	non	LEBAILLY D.	non
	DESSOIGNIES S.	non	DESSOIGNIES S.	non
	VORONINE V.	non	VORONINE V.	non
COLFONTAINE	LIVOLSI G.	non	LIVOLSI G.	non
	COCU M.	non	COCU M.	non
	CARRUBBA S.	non	CARRUBBA S.	non
	RIZZO L.	non	RIZZO L.	non
	ANASTAZE Ch.	non	ANASTAZE Ch.	non

COURCELLES	MUSOLINO M.	non	MUSOLINO M.	non
	HAMACHE M.	non	HAMACHE M.	non
	BEHETS L.	non	BEHETS L.	non
	KINDERMANS N.	non	KINDERMANS N.	non
	MEIRE L.	non	MEIRE L.	non
DOUR	CARTON P.	non	CARTON P.	oui
	LOISEAU V.	non	LOISEAU V.	non
	DETRAIN J.	non	DETRAIN J.	non
	MORELLE E.	non	MORELLE E.	non
	CANNIZZARO-CANION C.	non	CANNIZZARO-CANION C.	non
ELLEZELLES	SPILEERS Ch.	non	SPILEERS Ch.	non
	BOITTE A.	non	BOITTE A.	non
	LENOIR A.	non	LENOIR A.	non
	MEURIS J.	non	MEURIS J.	non
	DESTERKE F.	non	DESTERKE F.	non
ENGHIEN	HILLEWAERT P.	non	HILLEWAERT P.	non
	LETENRE F.	non	LETENRE F.	non
	DEVILLE Ch.	non	DEVILLE Ch.	non
	VANDERSTICHELEN M.	non	VANDERSTICHELEN M.	non
	PARY-MILLE F.	non	PARY-MILLE F.	non
ERQUELINNES	LIBOTTE J.-P.	non	LIBOTTE J.-P.	non
	DELESPINETTE J.	non	DELESPINETTE J.	non
	HUTS M.-C.	non	HUTS M.-C.	non
	VRAIE P.	non	VRAIE P.	non
	BECHET L.	non	BECHET L.	non
ESTINNES	VERLINDEN C.	non	VERLINDEN C.	non
	SCHOLLAERT M.	non	SCHOLLAERT M.	oui
	BRUNEBARBE G.	non	BRUNEBARBE G.	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
FARCIENNES	FONTAINE B.	non	FONTAINE B.	non
	CECERE S.	non	CECERE S.	non
	DEBRUX A.	non	DEBRUX A.	non
	MONT C.	non	MONT C.	non
	SERDAR N.	non	SERDAR N.	non
FLEURUS	MASSAUX C.	non	MASSAUX C.	non
	PUCCINI B.	non	PUCCINI B.	non
	D'HAeyer L.	oui	D'HAeyer L.	oui
	PIERART P.	non	PIERART P.	non
	CHAPELLE J.-C.	non	CHAPELLE J.-C.	non
FLOBECQ	METTENS Ph.	non	METTENS Ph.	non
	PREAUX D.	non	PREAUX D.	non
	ENGLÉBIN T.	non	ENGLÉBIN T.	non
	RASMONT C.	non	RASMONT C.	non
	VAN DEN NOORTGATE J.	non	VAN DEN NOORTGATE J.	non

FONTAINE-L-EVEQUE	GALLUZZO G.	non	GALLUZZO G.	non
	D'HOLLANDER P.	non	D'HOLLANDER P.	non
	BRUYERE C.	non	BRUYERE C.	oui
	CORRIAT M.	non	CORRIAT M.	non
	AELBRECHT C.	non	AELBRECHT C.	non
FRAMERIES	CICCONE D.	non	CICCONE D.	non
	DONFUT J.	non	DONFUT J.	non
	WILPUTTE A.	non	GROUSELLE D,	non
	STIEVENART G.	non	STIEVENART G.	non
	LELEUX S.	non	LELEUX S.	non
FRASNES-LEZ-ANVAING	BOURDEAUD'HUY P.	non	BOURDEAUD'HUY P.	non
	DORCHY S.	non	DORCHY S.	non
	MERCIER C.	non	MERCIER C.	non
	RICHIR D.	non	RICHIR D.	non
	DEVOS M.	non	DEVOS M.	non
GERPINNES	MONNOYER J.	non	MONNOYER J.	non
	DONATANGELO M.	non	DONATANGELO M.	non
	BOLLE C.	non	BOLLE C.	non
	GLOGOWSKI N.	oui	GLOGOWSKI N.	oui
	MARCHETTI J.	non	MARCHETTI J.	non
HAM-S-HEURE NALINNES	non communiqué	non	non communiqué	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
	non communiqué	non	non communiqué	non
HENSIES	LEROISSIE I.	non	LEROISSIE I.	non
	THOMAS E.	non	THOMAS E.	non
	BERIOT C.	non	BERIOT C.	non
	BOUCART Y.	non	BOUCART Y.	non
	ROUCOU A.	non	ROUCOU A.	non
HONNELLES	CRAPEZ Q.	non	CRAPEZ Q.	non
	LEMIEZ M.	non	LEMIEZ M.	non
	MOREAU Q.	non	MOREAU Q.	non
	COQUELET D.	non	COQUELET D.	non
	BLAREAU V.	non	BLAREAU V.	non
JURBISE	DESSILLY V.	non	DESSILLY V.	non
	DANNEAU F.	non	DANNEAU F.	non
	WAYEMBERGH P.	non	WAYEMBERGH P.	non
	LEURIDENT Ch.	non	LEURIDENT Ch.	non
	SENECAUT M.	non	SENECAUT M.	non
LA LOUVIERE	ANCIAUX L.	non	ANCIAUX L.	non
	MULA M.	non	MULA M.	non
	KAZANCI Ö.	non	KAZANCI Ö.	non
	WIMLOT L.	non	WIMLOT L.	non
	DUPONT Ch.	non	DUPONT Ch.	non

LE ROEULX	DEMAN R.	non	DEMAN R.	non
	THUMULAIRE J.	non	THUMULAIRE J.	non
	SONCK M.	non	SONCK M.	non
	GIACOMAZZI A.	non	GIACOMAZZI A.	non
	BOMBART G.	non	BOMBART G.	non
LES BONS VILLERS	JENAUX Ph.	non	JENAUX Ph.	non
	ALLART J.-J.	non	ALLART J.-J.	non
	JANDRAIN M.	non	JANDRAIN M.	non
	LORIAU M.-C.	non	LORIAU M.-C.	non
	CUVELIER Ph.	non	CUVELIER Ph.	non
LENS	LENFANT Th.	non	LENFANT Th.	non
	LEKIME B.	non	LEKIME B.	non
	VIART I.	non	VIART I.	non
	NOEL L.	non	NOEL L.	non
	PIERMAN Th.	non	PIERMAN Th.	non
LESSINES	CUVELIER C.	non	CUVELIER C.	non
	DE HANDSCHUTTER P.	non	DE HANDSCHUTTER P.	non
	MOTTE A.	non	MOTTE A.	non
	WILQUET A.	non	WILQUET A.	non
	BERNUS M.	non	VAN DER MASSEN G.	non
LEUZE-EN-HAINAUT	BROTCORNE Ch.	non	BROTCORNE Ch.	non
	JOURET N.	non	JOURET N.	non
	MASSART M.	non	MASSART M.	non
	DELANGE M.	non	DELANGE M.	non
	FONTAINE B.	non	FONTAINE B.	non
LOBBES	COPENAUT B.	non	COPENAUT B.	non
	DENEVE F.	non	DENEVE F.	non
	VANHOUTTE V.	non	VANHOUTTE V.	non
	BAUDUIN L.	non	BAUDUIN L.	non
	TEMMERMAN M.	non	TEMMERMAN M.	non
MANAGE	VEULEMANS R.	non	VEULEMANS R.	non
	HOUDY V.	non	HOUDY V.	non
	GELAY D.	non	GELAY D.	non
	BOITTE M.	non	BOITTE M.	oui
	LENAIN C.	non	LENAIN C.	non
MERBES LE CHATEAU	PREAUX Ch.	oui	PREAUX Ch.	non
	LEJEUNE Ph.	non	LEJEUNE Ph.	non
	MANIAS F.	non	MANIAS F.	non
	GOFFIN J.-Ph.	non	GOFFIN J.-Ph.	non
	POIRET H.	non	WIARD E.	non
MONS	BEAUVOIS J.-L.	non	BEAUVOIS J.-L.	non
	BRICHAUX D.	non	BRICHAUX D.	non
	CREPIN V.	non	CREPIN V.	non
	BOUCHEZ G.-L.	non	BOUCHEZ G.-L.	non
	non communiqué	non	non communiqué	non

MONTIGNY LE TILLEUL	DONOT R.	non	DONOT R.	non
	RICHARD S.	non	RICHARD S.	non
	MOULIN M.	non	MOULIN M.	non
	DE BAST Ch.	non	DE BAST Ch.	non
	DEMACQ F.	non	DEMACQ F.	non
MORLANWELZ	CHIARETTA S.	non	CHIARETTA S.	non
	BONNECHERE T.	non	BONNECHERE T.	non
	MPASIMAS A.	non	MPASIMAS A.	non
	ALEV N.	non	ALEV N.	non
	MATTIA G.	non	MATTIA G.	non
PERUWELZ	CAULIER S.	non	CAULIER S.	non
	LEFEBVRE L.	non	LEFEBVRE L.	non
	CAUCHIES L.	non	CAUCHIES L.	non
	RISSELIN C.	non	RISSELIN C.	non
	KAJDANSKI D.	non	KAJDANSKI D.	non
PONT-A-CELLES	LUKALU C.	non	LUKALU C.	non
	ZUNE V.	oui	ZUNE V.	non
	PIGEOLET J.-P.	non	PIGEOLET J.-P.	non
	COPPEE B.	non	COPPEE B.	non
	PIRSON M.-F.	non	BARBIEUX Ch.	non
QUAREGON	HISMANS B.	non	HISMANS B.	non
	FORTUNATO C.	non	FORTUNATO C.	non
	TASKIN C.	non	TASKIN C.	non
	LONOBILE L.	non	LONOBILE L.	non
	FOUBERT L.	non	FOUBERT L.	non
QUEVY	WAMBERSY V.	non	WAMBERSY V.	non
	PATERNOSTER E.	non	PATERNOSTER E.	non
	RUY P.	non	RUY P.	non
	PECRIAUX V.	non	PECRIAUX V.	non
	PICHON Y.	non	PICHON Y.	non
QUIEVRAIN	LEJEUNE E.	non	PRINCE L.	non
	ROBILLARD G.	non	ROBILLARD G.	non
	LEJEUNE B.	non	LEJEUNE B.	non
	SEDRAN S.	non	SEDRAN S.	non
	LEPOINT N.	non	LEPOINT N.	non
SAINT-GHISLAIN	DEMAREZ S.	non	DEMAREZ S.	non
	SODDU G.	non	SODDU G.	non
	GIORDANO R.	non	GIORDANO R.	non
	GOSSELIN F.	non	GOSSELIN F.	non
	GOSSELIN D.	non	GOSSELIN D.	non
SENEFFE	POLL B.	oui	POLL B.	non
	DUJARDIN N.	non	DUJARDIN N.	non
	JAKIC M.	non	JAKIC M.	non
	SADELLAH A.	non	SADELLAH A.	non
	DELFOSSÉ A.-M.	non	JANSSENS D.	non

SILLY	TRENTSESAUX A.	non	TRENTSESAUX A.	non
	VRIJDAGHS L.	non	VRIJDAGHS L.	non
	DUMONT P.	non	DUMONT P.	non
	MOERMAN Ch.	non	MOERMAN Ch.	non
	LECLERCQ Ch.	non	LECLERCQ Ch.	non
SOIGNIES	MAES J.-M.	non	MAES J.-M.	non
	VENDY B.	non	VENDY B.	non
	BECQ M.	non	BECQ M.	non
	TAMINIAU B.	non	TAMINIAU B.	non
	DEPAS-LEFEBVRE S.	non	DEPAS-LEFEBVRE S.	non
THUIN	FURLAN P.	non	FURLAN P.	non
	BAUDOUX A.	non	BAUDOUX A.	non
	LIVEMENT Ch.	non	LIVEMENT Ch.	non
	LANNOO Ph.	non	LANNOO Ph.	non
	COSYNS K.	non	COSYNS K.	non
TOURNAI	DELANNOIS P.-O.	non	DELANNOIS P.-O.	non
	MASURE M.-C.	non	SMETTE D.	non
	DINOIR G.	non	DINOIR G.	non
	LAVALLEE B.	non	LAVALLEE B.	non
	DECALUWE X.	non	DECALUWE X.	non

ceneo 
une énergie commune

Boulevard Mayence 1/1 | 6000 Charleroi
info@ceneo.be | www.ceneo.be